



## PROPOS SUR L'INTOLÉRANCE:

Le fureteur voudrait, à l'occasion de la publication de ce nouveau numéro, aborder un sujet d'une gravité qui n'échappe à personne : tolérance et intolérance.

Pour un individu au cerveau normalement constitué, la tolérance est le principe de base de tout dialogue, de tout progrès, bref de la VIE. Bien au contraire, l'intolérance mène aux abus décrits par l'Histoire : Croisades, Guerres de religions, génocides, extermination des juifs, etc... Encore aujourd'hui, l'intolérance règne dans notre monde : Goulags en U. R. S. S., camps de concentration au Chili, jugements sommaires en Iran, infanticides en Afrique, guerres de religions au Liban et en Irlande. Bref, l'intolérance c'est la Saint-Barthélémy, c'est Pinochet, c'est Staline, c'est Khomeini, c'est Bokassa, c'est Beyrouth, c'est Londonderry. Les chrétiens n'ignorent pas que le symbole de l'intolérance, c'est aussi la crucifixion de Jésus.

L'intolérance c'est encore le racisme anti-noir, anti-sémite, anti-arabe, c'est la xénophobie, c'est l'ostracisme. C'est surtout ce qui conduit à l'exagération lorsque l'on croit être seul à détenir la vérité : à ce moment, il n'y a plus de bon sens, le lit de l'intolérance est prêt.

**numéro 6 • juin 1979, B.P.15, 33490, Saint Macaire**

A Saint-Macaire, depuis 2 mois, depuis la défaite de la droite aux Elections Cantonales, plusieurs faits sont inquiétants et démontrent que par les agissements de quelques uns, l'intolérance s'est installée dans notre ville.

Quelques exemples :

- Tout le monde a pu voir samedi 19 mai, une caravane devant la Mairie : c'était la permanence du Conseil Général élu en mars dernier. Tout le monde sait également que tous les 2 ou 3 mois, Monsieur Jardry, battu largement aux Législatives de 78, tient une permanence dans les locaux de la Mairie de Saint-Macaire. Alors, refuser à un élu une permanence, l'accorder à un battu qui ne possède aucun mandat électoral si ce n'est d'être du même "bord" politique que le Maire, n'est-ce pas de l'intolérance ?

- Le football fonctionne bien à Saint-Macaire ; environ 120 jeunes pratiquent ce sport. Le Comité Directeur est composé depuis toujours de personnes de tous horizons. Jamais, jamais, aucune difficulté entre les membres pour des problèmes autres que sportifs. Le Maire, battu aux cantonales, est poussé à la démission de son poste de Président du Club sur l'insistance de son 1er Adjoint, qui, en plus, agit auprès de clubs voisins pour faire s'écrouler un club bien utile à Saint-Macaire; n'est-ce pas de l'intolérance ?

- Une petite fille à l'habitude d'aller jouer chez une autre petite fille (les parents sont d'horizons politiques différents, mais entretiennent de bonnes relations). Après les cantonales, la petite fille ne vient plus. Avec la naïveté et la franchise des enfants, elle explique : "Papa n'a pas voulu, parce qu'il ne veut pas d'histoires"; n'est-ce pas de l'intolérance ?

- Passons rapidement sur les "pressions indirectes" au niveau de l'exercice professionnel de certains opposants à la Municipalité : n'est-ce pas aussi de l'intolérance ?

- Le renforcement du réseau électrique du Cours de la République, payé à 80 % par le Département, étudié par l'E. D. F. sur commande du Maire, est refusé après les Cantonales, parce que ceux qui attendent cette amélioration du réseau, ne figurent pas parmi les courtisans de la Mairie; n'est-ce pas de l'intolérance ?

- Passons également sur les problèmes posés récemment aux jeunes du Prieuré : il y a là aussi intolérance .

Aussi le fureteur adresse-t-il trois appels :

- A François POUTAYS, Maire de Saint-Macaire : nous nous rendons compte que de telles attitudes anti-démocratiques ne sont pas habituelles chez vous. Les Macariens savent, car en d'autres circonstances vous l'avez prouvé, que vous pouvez avoir suffisamment l'esprit ouvert pour être au-dessus des rancœurs. Tout le monde dit : "François ? c'est un brave garçon, il est manipulé, ce n'est plus lui qui commande..." Alors, reprenez-vous, rendez à la Municipalité le bon sens qui lui fait défaut. Sinon, ne soyez pas complice de votre éminence grise, **DEMISSIONNEZ !**

- A Monsieur le 1er Adjoint: personne à Saint-Macaire ne peut ignorer que les erreurs ou sectarisme de la Municipalité sont votre fait. Pourquoi vouloir détruire des sociétés locales (Prieuré, A. S. M.) sans lesquelles les jeunes de Saint-Macaire seraient désœuvrés ?

Au nom de quelle éthique, demandez-vous aux dirigeants de clubs voisins de prendre les joueurs de Saint-Macaire afin que le club s'écroule ? Au nom de quelle éthique vous attaquez-vous aux jeunes du Prieuré, après tout le travail qu'ils ont fait ?

Interdirez-vous à d'autres que vous, de n'avoir pas les mêmes idées que vous ?

Savez-vous comment cela s'appelle ? : Nous, que vous qualifiez de "soixante huitards", (A propos, tous les historiens et sociologues sont d'accord sur le fait que 68 a été la grande occasion de l'expression de tous et du GRAND DIALOGUE), nous appelons cette façon d'agir : **FASCISME** et Saint-Macaire n'a pas besoin de son odeur pestilentielle.

Monsieur le 1er Adjoint, vous êtes allé trop loin, **DEMISSION !**

- Aux Conseillers Municipaux et aux Macariens de toutes idéologies : Réagissez vite, avant que tout ne s'écroule au nom de l'intolérance.

Ne soyez pas complices d'actes ou d'attitudes incompatibles avec l'HISTOIRE DE SAINT-MACAIRE.

Faites en sorte que SAINT-MACAIRE soit à nouveau la Ville de l'équité, de la justice, de la liberté.



## Et l'Europe...

Le 10 juin, vous devez voter pour les élections européennes, car c'est la première fois que vous voterez à la proportionnelle, mode de scrutin qui rend compte le plus équitablement du rapport des forces politiques dans le pays.

Comme à l'accoutumée, le GAM vous appelle à choisir l'une des listes se réclamant sans équivoque de la gauche, c'est à dire de l'Europe des travailleurs.

Le GAM tient à signaler aux lecteurs du bulletin "CHEZ NOUS" qui produisit à plusieurs reprises une propagande en faveur de l'association "CREDO", que cette dernière est présidée par Michel de Saint-Pierre, c'est à dire par celui qui devait conduire la liste d'extrême-droite pour ces élections européennes.

Dans le n°12 (janv/fév.79) du bulletin "CREDO", la rubrique "lectures conseillées" cite au hasard des titres: "Le procès de la démocratie", "Le caractère sacré et divin de la royauté en France", "le ver est dans le fruit",...

Tout ceci pour simple information!

## Il était une fois un Conseil Municipal...

Les compte-rendus de séances du Conseil Municipal sont trop rares pour que le Fureteur ne soit tenté de s'étendre sur celle du 25 Avril dernier. Manifestement, ce jour là, il s'agissait de légaliser des décisions prises en réunion privée du conseil municipal au lendemain des récentes élections cantonales.

Les membres présents du G.A.M. virent donc notre assemblée locale au grand complet (excepté le Docteur DARZACQ, excusé) se laisser gagner dans ses délibérations par l'esprit de revanche. A l'opposé de la réunion de décembre dernier, le Maire fit piètre figure, relachant la laisse qui lui permet habituellement de maîtriser ses Conseillers et le premier adjoint en profitant aussitôt pour mordre tout ce qui bouge à gauche.

Le budget primitif de la Commune a été voté sans commentaire sur la base d'un équilibre recettes/dépenses de 163,8 millions d'A.F. pour la section fonctionnement (dépenses ordinaires et quotidiennes de la Commune) et d'une somme qui reste à préciser pour la section investissement (dépenses extraordinaires); le prochain "Fureteur" détaillera les comptes de la Commune.

Les projets communaux inscrits pour 1979 s'ordonnent comme suit :

=====	70 millions d'AF	pour la toiture de la nef de l'église.
=====	7,5 " "	pour le chauffage de la Mairie.
=====	7,25 " "	pour la 5ème tranche des remparts.
=====	5,7 " "	pour la voirie rue du Port (branchement eaux-vannes de la gendarmerie sur le collecteur de l'ancien canal, alors que la station d'épuration n'est même pas en projet).
=====	5 millions d'AF	pour l'assainissement.
=====	2,5 " "	pour l'achat du Cercle français.
=====	1,7 " "	pour le goudronnage des Allées Tourny.

Il faut mettre en parallèle à cela que les subventions aux associations locales s'élèvent au total à 4,3 Millions d'AF soit 3 % du montant du budget de fonctionnement.

Il faut commencer l'exposé des décisions par celles qui ont remis plus ou moins en cause les délibérations prises avant les élections cantonales.

### UTILISATION DE LA NACELLE PAR LES COMMUNES DU CANTON:

En décembre, le Maire avait procédé à un vibrant plaidoyer pour la coopération intercommunale dans le Canton, au sujet de l'entretien de l'éclairage public. Il proposait donc de prêter à chaque commune un chauffeur et le camion à nacelle permettant le changement des lampes. En retour, les communes bénéficiaires prêtaient leurs employés communaux à la commune de St Macaire, pour un nombre d'heures équivalant au double de temps d'utilisation de la nacelle.

En avril, il y avait du changement dans l'air: le Maire commence par préciser qu'il est nécessaire d'établir un tour de rôle entre les communes. Le 3ème adjoint s'interroge sur l'intérêt que portent réellement les autres communes à cette formule. M. BEAUGE clame alors que "l'on est perdant sous tous les angles dans cette affaire." Monsieur POISSON ne croit pas à la réciprocité. Le 1er Adjoint met en avant la décrépitude du camion porteur de la nacelle. Le 2ème adjoint fait état de son scepticisme sur les modalités d'intervention des employés des autres communes à St Macaire.

Le premier adjoint conclut que la vétusté du camion ne permet pas de donner suite à la proposition initiale et le Maire annule la décision antérieure.

## CANTINE/GARDERIE:

M. SUDERY dresse un remarquable bilan financier du fonctionnement de ces deux créations municipales (la seconde ayant été fortement suggérée par l'association de parents d'élèves CORNEC ). Il fait remarquer que le déficit de la cantine pour le 2ème trimestre s'élève à 14 500 F contre 13 740 F au 1er trimestre : "En 2 ans les frais de personnel ont augmenté de 35 %, l'achat de nourriture de 26 % et le prix du ticket de 20 %". En d'autres termes, ce rapport visait à démontrer que l'augmentation du prix de vente des tickets devait être équivalente à celle du prix de revient des repas, essentiellement déterminé par les frais d'alimentation et de personnel. Ce qui vaut une exclamation du 1er adjoint, levant les bras au ciel : "Que n'a-t-on pas entendu lorsque nous avons voulu augmenter les tickets en cours d'année ! Je souhaite que cette question soit réétudiée." Il s'agissait d'une allusion directe à l'argumentation tenue par le Maire en décembre qui s'éleva contre une telle mesure au nom du caractère de service public de la cantine.

D'autres conseillers font observer que les communes qui se vantent de ne pas avoir de déficit sur leur cantine ne comptent pas les frais de personnel dans le prix de revient des repas. Mais après tout, n'est-ce pas là la vraie solution ? N'est-il pas normal que la collectivité assume la charge des frais de personnel, les parents se limitant à assurer les frais de nourriture ? Voilà la vraie notion de service public.

Quant à la Garderie, diagnostique M. SUDERY : "Cela va mieux", le déficit allant en s'affaiblissant grâce à un remaniement du système de garde. Les effectifs se stabilisent à 21 le mercredi et quotidiennement à 13 dans le primaire et 22 dans la maternelle.

La création d'un sens unique rue Burdeau est décidé pour protéger la sortie de l'école maternelle.

## CENTRE DE SECOURS CANTONAL:

*En début d'année, toutes les communes du canton ont envoyé au Préfet une délibération réclamant la création d'un Centre de secours incendie à St Macaire.*

Le Maire indique que la Commission Départementale, sur rapport défavorable du colonel des pompiers chargé de l'enquête, a toutefois réservé sa décision à une prochaine restructuration

de la carte départementale des centres de secours. Le Directeur du Cabinet du Préfet s'est verbalement engagé à ce que cette revendication devienne réalité avant la fin de l'exercice.

Sur demande du Maire, le secrétaire de mairie rapporte des incidents qui mettraient en évidence la volonté qu'ont les sapeurs pompiers de Langon de démontrer l'inutilité et l'inefficacité des sapeurs bénévoles macariens; Le Maire conclut sur l'opportunité évidente de créer un centre de secours indépendant de celui de Langon.

M. BEAUGE proclame alors : "Notre Conseil Général (un lapsus lui avait fait dire d'abord Conseiller Général) n'a pas l'air de se soucier des problèmes de protection de la population. Il faut apporter ces informations directement au Préfet" (suivez notre regard : le Conseil Général de la Gironde est présidé par la Gauche, le Préfet est le représentant local du pouvoir giscardien).

Le Maire surenchérit : "Le centre de secours doit-il être envisagé en termes politiques ou en termes de sécurité ? Dans cette affaire la politique joue." (allusion directe à la protection dont bénéficierait Langon dans cette affaire parce que le Maire est socialiste, comme le Président du Conseil Général).

M. POISSON invite alors à la prudence : "Avant de raconter toutes ces histoires, il vaut mieux étayer nos preuves, j'en sais quelque chose ..."

Après les remises en cause post-électorales suivent les mesures de rétorsion.
---

## PERMANENCE DU CONSEILLER GENERAL:

Le Maire donne lecture d'une lettre de Jean LAFOURCADE demandant une salle de la Mairie le 3ème samedi de chaque mois de 10 H à Midi. Commentaire du Maire : "Ne serait-ce pas de la provocation ? Je vous laisse décider, simplement moi je ne laisserai pas mon bureau !"

Tour de table en commençant par la droite. M. DESMOULINS 1er Adjoint : "C'EST NON !" Le 2ème adjoint M. LORRIOT ajoute : "Il doit recevoir chez lui". Le 3ème adjoint, M. THOMAS, non d'un signe de tête. Tout s'accélère alors et après un rapide regard

périphérique (qui oublie apparemment une volonté d'abstention de M. SEYRAC), le maire déclare le NON adopté.

#### PRIEURE:

Le Maire introduit le sujet par un diagnostic sommaire "Çà traîne, çà traîne... Chacun comprend que la palissade côté monument aux morts constitue une verrue. Quant aux travaux, ils commencent toujours et n'en finissent jamais, nous devons faire quelque chose ..."

Le 1er adjoint donne les solutions : "Il faut faire observer un délai, deux mois pour enlever la palissade, six mois pour achever les travaux d'aménagement intérieur (chauffage, électricité, isolation et sécurité)". Certains conseillers, quelque peu surpris par l'éventualité de délais, demandent où en sont actuellement les travaux. Le 3ème adjoint, responsable des travaux publics, répond qu'il ne le sait pas avec précision.

Le Maire glisse alors qu'il serait peut être judicieux que la commission des travaux publics rencontre les responsables du Foyer des Jeunes pour faire le point de la situation au Prieuré. Le 1er adjoint rappelle vertement à l'ordre le Maire : "C'est à nous de prendre les décisions !". Le Maire lance donc un tour de table. Le 3ème adjoint annonce : "Moi, Je suis prêt à discuter avec eux." M. LORRIOT, avec un zeste de guoguenardise, demande : "Mais, qui finance les travaux jusqu'à présent ?" (allusion au fait que la part de la commune dans les investissements réalisés au Prieuré ne dépasse pas tout compris 5 % du total). Le Maire répond : "Si on ne dit rien, ça peut encore durer dix ans." M. LORRIOT répond : "On n'a pas affaire à des entrepreneurs, quand même!" Le 1er adjoint, visiblement excédé, interrompt le 2ème adjoint par un "ET ALORS ?", appuyé d'un froncement de sourcils crispé.

M. DUTREUILH demande : "Que se passe-t-il si les délais ne sont pas respectés ?" Le Maire indique que la commune fera alors appel à des entrepreneurs. Le 1er adjoint arrête à nouveau le débat pour imposer un tour de table et le commence par un péremptoire "POUR" (les délais), suivi d'un "CONTRE" équivalent de M. LORRIOT. Ensuite, ne s'expriment clairement que M. BROUSTET (POUR), Mrs. MUR et SEYRAC (CONTRE). Le Maire conclut à un OUI majoritaire.

#### RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE COURS DE LA REPUBLIQUE:

Le Maire expose : "Une seule personne demande ce renforcement ; l'E.D.F. a demandé une étude au Génie Rural qui évalue le coût de l'opération à 120 000 F, dont 36 000 F à la charge de la commune, alors que nous n'avons rien demandé. S'agit-il d'un besoin privé ou d'un besoin collectif ?" Après avoir rappelé que la commune est responsable du réseau basse tension, l'E.D.F. en étant le concessionnaire, M. BEAUGE indique qu'à sa connaissance personne ne se plaint de chute de tension dans le secteur incriminé. Le 1er adjoint conclut : "36 000 F pour une seule personne, c'est beaucoup, il ne faut pas donner de suite à cette affaire."

En dernier lieu, il y eut les pièges que se tendaient eux-mêmes les conseillers.

#### ORDURES MENAGERES:

M. SUDERY demande de combien la charge de participation de la commune au Syndicat de ramassage sera augmentée par l'utilisation des sacs en plastique. D'autres se demandent si cette innovation ne permettra pas d'annuler un ramassage sur trois. Pour répondre à cette question, le Maire fait chercher les procès-verbaux de réunions du Syndicat intercommunal, n'y trouve pas les informations correspondantes et pour cause, St Macaire n'est jamais représentée à ces réunions.

#### VISITES TOURISTIQUES:

Le 1er adjoint fait un bilan moral "satisfaisant" de l'expérience de l'an passé et propose de la reconduire du 1er juillet au 15 Septembre avec deux personnes tenant une permanence au Prieuré (Une pour l'accueil, une pour les visites guidées).

Mme GONZALES s'interroge : "2 personnes sont elles vraiment nécessaires ? Je trouve que c'est cher, et d'ailleurs il manque les comptes de l'an passé." Le 1er adjoint, à nouveau irrité, répond : "Les chiffres vous les connaissez très bien, Madame ! De plus, l'affaire pourrait vite devenir intéressante (financièrement)." M. BAUDET ajoute : "St Macaire est en très bonne place dans les dépliants touristiques régionaux."

M. SUDERY, calmement, revient à la charge : "Moi, je ne vois clair qu'au travers des chiffres ! Il n'y a pas que les visiteurs, il y a eut les brochures, les manifestations culturelles, ..." Le Dr MUR sort alors de son silence pour s'exclamer : "C'est de ma faute si vous n'avez pas le bilan financier! Il n'y a pas de mystère : l'opération coûte ce que coûtent les gens que nous recrutons. Les recettes sont ridicules. Mme GONZALES, si je n'ai pu donner les chiffres plus tôt, c'est que je reçois les convocations trop tard pour préparer les dossiers!" Le 1er adjoint prend alors l'engagement de fournir un bilan financier lors de la prochaine réunion.

Il y eut enfin les sujets les plus divers : la titularisation du secrétaire de Mairie, la pose de portiques pour feux tricolores au carrefour du viaduc et de la gare par l'Equipement, la réalisation de l'escalier de descente au bas des remparts depuis la place de l'église, la cession d'un immeuble en ruine du Port à un candidat restaurateur, le bornage de la propriété des Grottes, les manoeuvres de la SOGEDO pour payer moins de taxe professionnelle, l'achat de l'ancien Cercle Français pour y installer les associations locales (3ème Age, judo), et enfin le cours de la République.

Ce dernier sujet a donné l'occasion au 3ème adjoint de prononcer un vif réquisitoire à l'encontre de la subdivision de l'Equipement de Langon, coupable de faire traîner en longueur la pose du tapis cours de la République. Il faut savoir que le retard pris pour les travaux d'assainissement ( Cf. station d'épuration ) explique que les crédits initialement affectés pour cette opération par l'Equipement ont été utilisés ailleurs. Mais l'Administration, gênée par les intempéries, a eu la mauvaise idée de ne commencer le tapis qu'après les élections cantonales.

Enfin, en guise de conclusion, M. BAUDET souligne pour la énième fois les méfaits des gitans, responsables à ses yeux de la saleté du quartier du Thuron. Le Maire rétorque qu'une solution radicale ( Sic ! ) est possible mais qu'il ne peut en dire plus plus pour l'instant. Sur ce, à 0 H 30 il lève la séance.

Secrétaire du GAM, responsable de la publication: C. DETRIEUX.  
Dépôt légal au Tribunal d'Instance de Bordeaux n°7.78.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES...

### CANTINE SCOLAIRE :

A titre d'information, pour le deuxième trimestre de l'année scolaire 1978/79, la cantine a servi 108 repas par jour à Saint-Macaire.

Comme vous le savez, le prix du repas à la cantine est de 5 francs par enfant.

Par contre, ce qu'il convient d'expliquer clairement, c'est la répartition du prix de revient de chaque repas soit 6,514 F.

- la nourriture.....	3,434 F
- frais de personnel.....	2,65 F
- heures de surveillance.....	0,43 F

Il est regrettable de constater que les enfants n'ont en réalité que pour 3,43 F de nourriture dans leur assiette et non pour 5 francs comme beaucoup de parents pourraient le penser.

### GARDERIE :

Horaires de la garderie scolaire :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi (5 fr. pour la semaine).  
de 7 h 45 à 8 h 45 et de 17 h 00 à 18 h 15.

Pour la journée du Mercredi (5 F pour la journée).  
de 7 h 45 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 15.

Pas de garderie le Samedi matin.

### PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE :

Les inscriptions se feront :

- pour les écoles mixte I et mixte II,  
à Mellé ROBY et Mr LORRIOT

- pour l'école maternelle,  
à Mme DROUET.

## ... POUR VIVRE A SAINT MACAIRE